



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

**et décision : statistiques sur les drogues et la consommation
de drogues**

Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'élaboration d'une feuille de route internationale pour l'amélioration des statistiques sur les drogues

Note du Secrétariat

Conformément à la décision 2015/220 du Conseil économique et social et à la pratique suivie par le passé, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport sur les moyens d'améliorer la qualité et l'accessibilité des statistiques sur les drogues. Rédigé par l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en consultation avec l'Organisation mondiale des douanes, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'Organisation mondiale de la Santé, il contient un ensemble de mesures proposées pour améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques sur les drogues aux niveaux national, régional et international, sur lesquelles la Commission de statistique est invitée à se prononcer.

* E/CN.3/2017/1.



Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'élaboration d'une feuille de route internationale pour l'amélioration des statistiques sur les drogues

I. Introduction

1. Il est indispensable de disposer de données de qualité pour comprendre le problème des drogues aux niveaux national, régional et mondial et pour mener des politiques et des activités de suivi fondées sur la connaissance des faits. L'importance de la collecte de données à l'échelle mondiale ressort des trois conventions internationales sur le contrôle des drogues¹, qui impose aux parties de soumettre chaque année à l'Organisation des Nations Unies des données sur les drogues.

2. La nécessité d'améliorer et de coordonner la collecte, l'analyse et la recherche de données sur le problème des drogues a été soulignée dans plusieurs résolutions et documents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des stupéfiants². En 2014, un rapport sur les moyens d'améliorer la qualité et l'accessibilité des statistiques sur les drogues a été présenté à la quarante-cinquième session de la Commission de statistique (E/CN.3/2014/19).

3. Plus récemment, le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue en avril 2016, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe), a rappelé qu'il importait de disposer de données statistiques fiables, comparables, objectives et de qualité dans tous les domaines liés à la drogue. En novembre 2016, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'elle était déterminée à améliorer la disponibilité et la qualité des informations statistiques (voir A/C.3/71/L.10/Rev.1, par. 79).

4. Le présent rapport contient une proposition de feuille de route internationale pour l'amélioration des statistiques sur les drogues (la « feuille de route »), qui vise à répondre de manière globale à la demande formulée par les États Membres à plusieurs reprises, tendant à ce que ces données soient améliorées au moyen d'une série d'objectifs et d'activités intégrés. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) soumettra cette même feuille de route pour examen à la Commission des stupéfiants, principal organe décisionnel de l'ONU en matière de contrôle des drogues.

¹ La Convention unique sur les stupéfiants de 1961, modifiée par le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

² Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, « Thematic programme on research, trend analysis and forensics 2015-2016 », p. 41.

II. Contexte

5. Les conventions internationales sur le contrôle des drogues prévoient un système de contrôle de certaines substances psychoactives, que nous appellerons drogues dans le présent rapport³. Le problème mondial de la drogue se caractérise généralement par deux traits : les activités illicites liées à l'offre de drogues et les questions de santé liées à l'usage de drogues. Les statistiques sur les drogues portent généralement sur ces deux aspects : l'offre et la demande.

6. Une substance est considérée comme une « drogue » si elle figure sur les listes (« tableaux ») accompagnant la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, et la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Ces listes sont modifiées au fil du temps, comme le prévoient les conventions internationales sur le contrôle des drogues. De nombreuses autres substances apparues avec le temps sont consommées pour leurs effets psychoactifs. Appelées « nouvelles substances psychoactives », elles sont également suivies en raison de la menace potentielle qu'elles représentent pour la santé publique; elles pourraient faire l'objet de contrôles à l'échelle nationale avant qu'il soit envisagé de les inclure dans les tableaux des conventions internationales.

A. Rôle des organismes nationaux de statistique en ce qui concerne les données sur les drogues

7. Les organismes nationaux de statistique ont pour mission de produire des informations sur les phénomènes sociaux et économiques. Ce sont eux qui, dans leur pays, ont les connaissances techniques permettant de procéder à des recensements et à des enquêtes et de coordonner les registres administratifs, et ils peuvent jouer un rôle de chef de file dans la compilation de données provenant d'autres sources. Les effets économiques et sociaux des drogues peuvent être mesurés par des statistiques dans des domaines variés, notamment en termes de consommation, de poursuites, d'incarcérations, de condamnations, de problèmes de santé et de problèmes financiers. Les organismes nationaux de statistique pourraient sans doute jouer un rôle accru dans la production de statistiques sur les drogues. Leur contribution est indispensable pour ce qui est de :

- a) Normaliser la terminologie et les pratiques de responsabilité aux fins d'un cadre commun;
- b) Rassembler des données de différentes sources institutionnelles et gouvernementales pour créer un système statistique intégral;
- c) Analyser les données statistiques et géographiques grâce à leurs capacités;
- d) Veiller à la confidentialité et au respect de la vie privée, qui renforcent la confiance dans le système;
- e) Diffuser les données statistiques auprès de toutes les parties intéressées.

³ Le terme « drogues », dans le présent document, exclut donc l'alcool et la nicotine.

8. Tous les organismes nationaux de statistique n'ont pas une expérience de la collecte de données sur les drogues mais de par leurs caractéristiques inhérentes, ils sont très bien placés pour participer activement et régulièrement à l'amélioration de ces données en coordination avec tous ceux qui les produisent, en facilitant la collaboration aux niveaux régional et international et en favorisant la normalisation et la qualité des données. Ils peuvent clairement apporter une valeur ajoutée à la réalisation d'enquêtes sur la consommation de drogues, s'appuyant sur les infrastructures et méthodes utilisées aux fins d'autres enquêtes de grande envergure menées auprès de la population.

III. Évolution récente des statistiques sur les drogues

9. La mesure du problème mondial de la drogue a évolué avec le temps, sous l'impulsion de la Commission des stupéfiants, principal organe décisionnel de l'ONU en matière de contrôle des drogues. En adoptant en 2009 la Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir E/2009/98-E/CN.7/2009/12, chap. I, point C), elle a suscité la révision du questionnaire destiné aux rapports annuels, principal instrument international de communication d'informations sur les drogues (ibid. résolution 52/12)

10. Dans le système des Nations Unies, c'est l'ONUDC, chef de file de la lutte contre le problème mondial de la drogue, qui coordonne la collecte de données sur les drogues. Une grande partie des données disponibles en la matière lui sont transmises au moyen du questionnaire destiné aux rapports annuels. L'ONUDC recueille également des données par des programmes nationaux, régionaux et mondiaux. Les conventions internationales sur le contrôle des drogues imposent également aux États parties de communiquer des données sur les saisies importantes de drogues⁴. Les données disponibles sont analysées régulièrement au niveau mondial et compilées chaque année dans le *Rapport mondial sur les drogues* de l'ONUDC. Plusieurs autres organisations internationales et régionales contribuent également à l'ensemble d'informations concernant le phénomène de la drogue.

11. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) tient une base de données statistiques sur la santé produites par ses programmes, l'Observatoire mondial de la Santé⁵. Dans le domaine de la toxicomanie⁶, l'Observatoire s'appuie sur le Système mondial d'information sur les ressources pour la prévention et le traitement des troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives, qui recense et contrôle les ressources dont disposent les systèmes de santé nationaux pour faire face aux problèmes de santé dus à la consommation de substances psychoactives⁷. Ce système d'information contient des données sur les systèmes d'information nationaux et sur le traitement de la toxicomanie à tous les niveaux. Les activités de

⁴ Convention unique sur les stupéfiants de 1961, modifiée par le Protocole de 1972, art. 18, par. 1 c); Convention sur les substances psychotropes de 1971, art. 16, par. 3; Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, art. 20, par. 1 b).

⁵ Voir <http://apps.who.int/gho/data/node.home>.

⁶ Dans ce contexte, le terme « toxicomanie » inclut non seulement les stupéfiants placés sous contrôle international mais aussi l'alcool et la nicotine.

⁷ Voir www.who.int/substance_abuse/activities/atlas/en/index.html.

surveillance de l’OMS dans le cadre du contrôle de facteurs de risque liés aux maladies non transmissibles et aux comportements à risques des jeunes pourraient servir de base à une surveillance démographique de l’usage de substances psychoactives, notamment par son système de surveillance « STEPwise » et l’Enquête mondiale réalisée en milieu scolaire sur la santé des élèves⁸. L’OMS produit régulièrement des estimations de la charge de morbidité imputable à la consommation d’alcool et de drogues et sur les décès liés à la consommation de drogues.

12. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) rassemble 11 organismes des Nations Unies et un secrétariat qui s’emploient ensemble à mettre fin à l’épidémie de sida d’ici à 2030 dans le cadre des objectifs de développement durable. Fer de lance de l’action mondiale contre le VIH/sida, il est chargé d’analyser les mesures multisectorielles prises contre l’épidémie. Il demande chaque année des données sur l’épidémie de VIH et sur les mesures nationales de prévention, de traitement et de soins prises en ce qui concerne les populations les plus exposées, notamment les usagers de drogues injectables et les prisonniers. Les informations regroupées portent sur des estimations démographiques, la prévalence, le dépistage et certaines mesures de prévention. Des données nationales et, plus récemment, sous-nationales, sont recueillies au moyen de l’outil mondial de contrôle du sida puis diffusées par AIDSInfo online, Key Populations Atlas et les rapports de l’ONUSIDA. Par ailleurs, le Groupe de référence ONUSIDA sur les estimations, modèles et projections appuie l’élaboration de modèles méthodologiques pour améliorer les estimations portant sur la démographie, l’incidence du VIH et sa prévalence dans les groupes critiques, notamment les usagers de drogues injectables.

13. L’Organisation mondiale des douanes a créé un réseau de 11 bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement pour collecter des données, les analyser et les compléter, ainsi que pour diffuser des informations sur les tendances, les modes opératoires, les itinéraires et les principaux cas de fraude. Ce mécanisme est appuyé par le Réseau douanier de lutte contre la fraude, un système de recueil, d’analyse et de communication de données mondiales à des fins de renseignement. Le Réseau tient une base de données à accès restreint comportant 13 rubriques et produits constituant les principaux domaines de l’activités douanière, dont la drogue et les précurseurs. Entre autres choses, les bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement étudient et évaluent les saisies internationales, vérifient l’exactitude des données communiquées par les points de contact nationaux et lancent des alertes. Le Réseau est un outil mondial d’information et de renseignement, et l’Organisation mondiale des douanes procède régulièrement à des analyses stratégiques et tactiques mondiales sur la base des informations qu’il rend disponibles.

14. L’Observatoire européen des drogues et des toxicomanies est chargé de collecter, d’analyser et de diffuser les données européennes sur les drogues, plus précisément les données des États membres de l’Union européenne, de la Norvège et de la Turquie. Ces dernières années, il s’est employé davantage à recenser et diffuser des pratiques exemplaires et à améliorer la qualité et la comparabilité des données concernant l’offre. Il collecte des informations sur tous les aspects du phénomène de la drogue et des mesures, politiques et lois qui s’y rapportent. Ses

⁸ Voir www.who.int/chp/steps/en/.

activités de collecte et de communication des données s'articulent selon une perspective globale englobant l'offre et la demande de drogues. Avec EUROPOL, il est également chargé de coordonner le système d'alerte rapide de l'Union européenne concernant les nouvelles substances psychoactives. Il travaille en étroite collaboration avec le Réseau REITOX des points focaux nationaux, qui sont ses principales sources de données. Il s'emploie également à créer des normes d'établissement de rapports sur les drogues illicites pour les pays de l'Union européenne. Avec les États membres et le concours d'EUROPOL et d'EUROSTAT (Commission européenne), il a réalisé des progrès considérables dans les statistiques portant sur plusieurs domaines, notamment les saisies de drogues, leur concentration et leur composition, leurs prix, les installations de production, les infractions contre les lois en la matière et l'estimation de la taille des marchés.

15. La Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains (OEA) produit, en collaboration avec ses États membres en Amérique latine et dans les Caraïbes, des données sur la consommation de drogues et le traitement de la toxicomanie et des indicateurs de contrôle de l'offre de drogues. Ses données sur la consommation de drogues sont produites suivant un protocole de recherche épidémiologique commun qui permet d'assurer la comparabilité entre pays. Aux fins d'harmonisation avec les données rassemblées par l'ONUDC, les deux organismes travaillent en étroite collaboration, examinant conjointement les données des États membres et s'entraîdant pour l'analyse des données transnationales.

16. L'Union africaine a lancé récemment un projet de deux ans sur l'épidémiologie des drogues, qui vise à renforcer les capacités de recherche et de collecte de données sur la prévention et le traitement de la toxicomanie en Afrique, pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur la lutte contre la drogue (2013-2017). Il vise également à renforcer les services de prise en charge du problème de la toxicomanie dans les États membres de l'Union africaine par la mise en place de réseaux et d'observatoires épidémiologiques permettant d'obtenir des données factuelles qui serviront à l'élaboration de politiques et à la prestation de services.

17. Des données sur l'offre illicite de substances placées sous contrôle international, notamment sur les saisies de produits chimiques précurseurs, sont également recueillies auprès des États membres par l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui tient également les statistiques mondiales sur la production et la consommation licites de drogues.

18. Au niveau mondial, d'importantes difficultés méthodologiques liées aux statistiques sur les drogues ont été résolues ces dernières années. Par exemple, des enquêtes sur le contrôle des cultures illicites sont effectuées régulièrement dans les pays touchés par la culture illégale de coca et d'opium à grande échelle, et un vaste corpus de connaissances et de techniques relativement perfectionnées permettant d'estimer la superficie des zones de production a été élaboré. Une évolution méthodologique a également eu lieu dans la mesure de la consommation de drogues. En Europe et en Amérique du Nord, les enquêtes sur la consommation de drogues ont été consolidées et des méthodes innovantes ont été mises au point, telles que l'analyse des eaux usées et l'extrapolation au réseau pour estimer la prévalence de la consommation.

19. Des progrès ont aussi été faits dans le domaine de la coordination et de la collaboration internationales. L'ONU DC et tous les organismes mentionnés précédemment communiquent et collaborent régulièrement. Par exemple, l'O MS et l'ONU DC ont créé récemment un groupe de coordination des données épidémiologiques sur les drogues, composé de tous les organismes régionaux et internationaux mentionnés précédemment qui travaillent dans le domaine de l'épidémiologie des drogues, l'idée étant d'harmoniser les actions menées au niveau international pour obtenir des données épidémiologiques sur les drogues. De plus, les ensembles de données mondiales sur la consommation de drogues, notamment sur le nombre d'usagers de drogues injectables et leur morbidité (VIH et hépatite C), sont compilés et analysés conjointement par l'ONU DC, l'O MS, l'ONUSIDA et la Banque mondiale.

20. La mise en place par l'ONU DC et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies de systèmes permettant d'échanger rapidement des informations sur les nouvelles substances psychoactives à mesure qu'elles apparaissent constitue également une avancée notable. Le Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives a été mis en place par l'ONU DC face à l'apparition de ces substances au niveau mondial. Il s'est révélé très efficace pour contrôler les tendances en la matière, communiquer des informations à leur sujet et adopter des mesures efficaces et fondées sur les faits.

21. L'étude de l'offre et de la demande de drogues nécessite des systèmes d'information globaux et interconnectés. La Figure I ci-dessous montre les éléments constituant un tel système, compte tenu des sujets qui permettent de décrire le problème de la drogue. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais d'une vue d'ensemble des éléments possibles.

Figure I
Éléments constitutifs d'un système statistique national sur les drogues



B. Les objectifs de développement durable et les drogues

22. Le problème de la drogue est étroitement lié à un vaste ensemble de questions sociales, économiques et environnementales et donc, à plusieurs égards, à des questions de développement. L'importance de ce lien a été soulignée dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement et les ministres ont noté que les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable et ceux visant à résoudre efficacement le problème mondial de la drogue étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement (voir résolution S-30/1, annexe).

23. Le lien entre les objectifs de développement durable et les drogues est expressément reconnu dans l'objectif 3.5 (renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool). De façon plus générale, puisque le problème de la drogue relève en grande partie de la santé publique, la consommation de drogues est étroitement liée à l'objectif 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge).

24. La question de l'offre de drogues est intimement liée aux problèmes de violence, de criminalité organisée et du défaut d'état de droit et de gouvernance, et donc à l'objectif de développement durable 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

IV. Problèmes et lacunes dans les données

A. Au niveau national

Questions d'ordre général

25. Le phénomène de la drogue est lié à de nombreuses autres activités illicites; ce caractère clandestin complique inévitablement toute tentative d'en mesurer l'ampleur. Les indicateurs en la matière proviennent à la fois de données administratives et d'études statistiques, notamment de levés de terrain concernant les cultures illicites et d'enquêtes sur la consommation de drogues menées auprès des ménages.

26. Les données administratives proviennent généralement de deux sources principales : le système de justice pénale et les services de santé. Les fichiers administratifs permettent de mesurer directement la façon dont les pouvoirs publics réagissent face au problème de la drogue. Les données ainsi obtenues sont fonction de plusieurs facteurs, tels que les priorités de politique générale, l'efficacité des interventions publiques, la confiance du public dans les autorités nationales, la capacité technique de produire des statistiques et les ressources qui y sont consacrées. Ces données ne permettent pas de mesurer l'ampleur du problème, elles doivent être vérifiées par recoupement afin de dégager des tendances. Par exemple, la quantité de drogues saisies ne représente qu'une part inconnue (et variable) de la quantité de drogues faisant l'objet d'un trafic. De même, les registres d'utilisateurs de

drogues ou les fichiers administratifs de personnes traitées pour toxicomanie concernent une part inconnue de l'ensemble des toxicomanes.

27. De nombreux pays n'ont ni la capacité de produire des statistiques de qualité sur les drogues, ni les ressources nécessaires. Le peu de données officielles et les aspects techniques et spécialisés de la production de données épidémiologiques font que les données concernant des situations précises ne peuvent être obtenues qu'auprès de sources non officielles, ce qui en diminue l'utilité et la fiabilité.

28. Comme les statistiques concernant les drogues sont reçues de plusieurs organismes, le manque de coordination dans un même pays peut nuire gravement à la qualité des données nationales. En outre, les substances consommées ou saisies ne sont généralement pas analysées en laboratoire et les informations les concernant se fondent souvent sur les impressions des toxicomanes ou des policiers. Les nouvelles substances psychoactives sont à cet égard particulièrement préoccupantes car elles constituent un marché très fluide, apparaissant et disparaissant soudainement.

Ventilation et affinage des statistiques aux fins des données sur les drogues

29. Le problème de la drogue touche de manière inégale différentes catégories de la population et, pour être pleinement utiles, les statistiques sur les drogues doivent être dûment ventilées. Ainsi, les données concernant les usagers de drogues doivent idéalement être ventilées par âge, sexe, mode de consommation (drogues fumées, inhalées ou injectées), lieu de consommation (domicile, prison, rue), revenu, statut socioéconomique, niveau d'éducation, statut migratoire (réfugié, migrant, victime de la traite) et présence du VIH ou de l'hépatite C.

30. Certaines de ces variables peuvent être prises en compte dans les enquêtes sur la consommation de drogues mais certaines sous-populations présentant des caractéristiques particulières et, ayant des besoins particuliers, sont difficiles à intégrer dans ces enquêtes et doivent faire l'objet d'études spéciales; il s'agit notamment des femmes toxicomanes, des usagers de drogues injectables, des consommateurs séropositifs, des détenus, des réfugiés, des travailleuses et travailleurs du sexe et des hommes homosexuels.

Difficultés à mesurer la demande de drogue

31. La prévalence de l'usage de drogues dans la population peut se mesurer au moyen d'enquêtes, dont la conduite pose plusieurs difficultés. La sous-déclaration est une préoccupation de taille, les usagers de drogues pouvant être réticents à révéler leur toxicomanie, et bien que des méthodes standard permettent de mesurer la consommation de drogue au moyen d'enquêtes auprès des ménages⁹, celles-ci peuvent donner des résultats inexacts dans des milieux où l'usage de drogues est fortement stigmatisé, notamment parmi les femmes. De plus, ces enquêtes ne peuvent rendre compte de la consommation de drogues en dehors des ménages, au sein de sous-populations qui sont peut-être plus touchées, telles que la population carcérale et les travailleuses et travailleurs du sexe. Enfin, l'absence de normes uniformément appliquées soulève des problèmes de comparabilité entre pays.

⁹ Voir par exemple OMS, "Guide to drug Abuse Epidemiology", 2000.

32. Par ailleurs, il est difficile de faire une distinction entre incidences directes et indirectes de la consommation de drogues sur la santé des usagers et de les mesurer comme telles. Par exemple, un décès par overdose peut clairement et directement être imputé à la consommation de drogues mais il est bien plus ardu de déterminer, dans le contexte plus large d'une épidémie de VIH-sida dans quelle mesure la transmission du VIH ou la mortalité liée au sida sont dues à la consommation de drogues injectables. La Classification internationale des maladies offre un cadre méthodologique global mais elle est difficile à appliquer et le nombre de décès liés à la drogue est donc souvent sous-estimé^{10, 11}.

33. La quantité consommée par usager de drogues est un autre aspect important de l'analyse de la toxicomanie, qui nécessite de meilleures données aux fins d'une meilleure estimation de la taille des marchés de la drogue. La production de ce type de données est compliquée par plusieurs facteurs pouvant varier fortement, comme la tolérance individuelle, la quantité moyenne par dose, la fréquence d'utilisation, le degré de pureté du produit acheté et le mode de consommation.

34. L'usage non médical de médicaments délivrés sur ordonnance, notamment d'opioïdes, rend encore plus complexe la mesure et l'analyse de la consommation de drogues, parce qu'il peut y avoir des interactions entre la consommation de drogues provenant de sources purement illicites et la consommation non médicale de produits censés être à usage médical.

35. Le traitement des troubles liés à l'usage de drogues est un élément important de l'action contre le problème de la drogue¹² mais ce traitement même peut varier et les systèmes nationaux d'information le concernant laissent généralement à désirer, en particulier dans les pays en développement, ce qui rend difficile de produire des données pour l'indicateur 3.5.1, « Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie », censé permettre de suivre à l'échelle mondiale la réalisation de l'objectif de développement durable 3.5. Les données à communiquer aux fins de cet indicateur doivent porter non seulement sur le nombre de personnes traitées mais aussi sur le nombre de personnes qui devraient l'être, variable qui n'a pas encore reçu de définition standard.

Difficultés à mesurer l'offre de drogue

36. Actuellement, l'offre de drogues est extrêmement variée et évolue à un rythme rapide. La dimension transnationale du trafic de stupéfiants est primordiale et on ne saurait bien comprendre l'offre de drogues qu'en compilant aux niveaux régional et mondial les données nationales (voir la section IV. B ci-après).

37. L'estimation de la production de drogues se heurte au caractère clandestin de l'activité. Des méthodes éprouvées permettent de surveiller les cultures illicites au

¹⁰ Voir le Rapport mondial sur les drogues 2016, *Are we underestimating the number of drug-related deaths? (Sous-estimons-nous le nombre de décès liés à la drogue)*, p. 19.

¹¹ Au niveau international, l'OMS a une méthode qui lui permet d'estimer l'incidence de drogues sur diverses pathologies reprises dans les estimations mondiales de la mortalité et de la morbidité, mais ce type d'estimation ne se fait que tous les trois à cinq ans.

¹² On trouvera une description des interventions efficaces de prévention de la toxicomanie dans "UNODC-WHO International Standards for the Treatment of Drug Use Disorders – draft for field testing" (normes internationales ONUDC-OMS pour le traitement des troubles liés à l'usage de drogues – projet destiné aux essais de terrain) [voir E/CN.7/2016/CRP.4 (en anglais seulement)].

moyen d'études fondées sur des images de télédétection et de survols et visites sur le terrain mais des facteurs tels que l'utilisation variable des sols et les variations de rendement rendent difficile de calculer la quantité de drogues produite par superficie de terres cultivées.

38. Dans le cas du cannabis, dont la culture se fait de plus en plus souvent en intérieur, le recours à l'imagerie, aux survols et aux visites ne suffit évidemment pas. Certains pays ont adopté des techniques de détection des cultures en intérieur mais celles-ci ne sont pas encore utilisées à l'échelle mondiale.

39. Il est encore plus difficile de mesurer la production de drogues synthétiques que celle de drogues fabriquées à base de plantes. Aucune méthode bien établie ne permet d'estimer la production de drogues synthétiques, celle-ci étant très dispersée et se concentrant le plus souvent dans de petits laboratoires qui, pour certaines drogues, sont relativement faciles à mettre en place et difficiles à déceler par une collecte systématique de données. Les saisies de précurseurs chimiques servant à la synthèse de drogues peuvent donner des indications sur les quantités produites et les lieux de production mais la prolifération des méthodes de synthèse alternatives et le recours à des produits de substitution (non placés sous contrôle international) rendent très difficile l'interprétation quantitative d'indicateurs de ce type.

40. Les saisies, les prix et la pureté des drogues sont les principaux éléments pouvant indiquer si l'offre de drogues sur un marché donné est en hausse ou à la baisse. La collecte de données sur les saisies nationales nécessite une coordination étroite entre les organismes nationaux – douanes et forces de police – et entre les juridictions infranationales.

41. Comme sur les marchés de produits licites, le prix des drogues est un des meilleurs indicateurs de leur disponibilité, surtout en cas de demande stable, mais plusieurs facteurs rendent difficile d'obtenir des données précises et comparables à l'échelle internationale. Il est difficile de recueillir des données sur des transactions illicites et clandestines et d'étudier des drogues dont la pureté ne peut être aisément mesurée. De nombreux laboratoires nationaux n'ont toujours pas les moyens de communiquer régulièrement des informations sur la pureté des drogues.

42. Outre les substances placées sous contrôle international – appelées « drogues » –, il existe de nombreuses nouvelles substances psychoactives non placées sous contrôle international et devenues depuis peu une menace pour la santé publique. Des systèmes d'alerte rapide suivent l'évolution de la composition, de la production, de la distribution et des modes de consommation de ces substances et permettent de déterminer si ces nouvelles substances présentent un risque pour la santé et la sécurité des individus et de la société. Ces systèmes ne sont cependant pas encore bien implantés à l'échelle nationale.

43. Le développement alternatif est un moyen de réduire l'offre de drogues en prévenant et en éliminant les cultures illicites par des mesures de développement rural spécialement conçues, tenant compte des nécessités et caractéristiques socioculturelles des communautés et groupes ciblés. Les interventions de ce type et leur suivi nécessitent des données sur les facteurs de risque liés aux cultures illicites, notamment en ce qui concerne le bien-être socioéconomique, l'environnement, l'état de droit et la gouvernance. Cependant, les communautés rurales touchées par les cultures illicites manquent généralement de données systématiques répondant à leurs besoins. Il faudrait dans ce domaine un dispositif

d'ensemble comprenant des indicateurs normalisés et un cadre conceptuel et analytique permettant leur interprétation.

Difficultés à mesurer les incidences socioéconomiques du problème de la drogue

44. Les incidences du phénomène de la drogue sur la société et sur l'individu touchent toute une série d'aspects socioéconomiques et de développement dépassant les effets de la toxicomanie sur la santé. Il peut s'agir de baisse de la productivité, de perte d'emplois et de conséquences pour les personnes indirectement exposées, comme les conjoints et autres membres de la famille. On dispose rarement de statistiques faisant le lien entre le statut économique et l'usage de drogues. Les statistiques nationales sur le statut socioéconomique tiennent rarement compte de l'usage de drogues, tandis que les enquêtes sur la toxicomanie négligent parfois certains aspects socioéconomiques tels que la situation d'emploi et le niveau de revenu. Dans l'ensemble, ces aspects ne font pas l'objet d'un suivi méthodique et il faudrait des données plus systématiques faisant le lien entre le statut socioéconomique et l'usage de drogues, et concernant les effets indirects de la toxicomanie sur les non toxicomanes, notamment la conduite sous l'emprise de stupéfiants.

45. Même si le lien entre le phénomène de la drogue et la criminalité est bien connu, on manque de normes reconnues permettant de mesurer la criminalité liée à la drogue par-delà les infractions à la législation sur les stupéfiants, et de déterminer la part de criminalité (criminalité acquisitive, corruption et extorsion, blanchiment d'argent, criminalité violente ...) imputable à la drogue¹³.

46. Pour comprendre le problème de la drogue il faut également connaître son incidence économiques en termes de gains illicites générés par la production et le trafic de drogues (ainsi que le blanchiment d'argent et les transferts de fonds illicites qui y sont associés) ainsi que les coûts que la toxicomanie fait supporter à la société.

47. L'estimation des flux financiers illicites liés à la drogue contribue à l'évaluation des conséquences du problème de la drogue et aux mesures visant à y remédier. Toutefois, les quelques indications empiriques et débuts de recherches académiques ne permettent pas de comprendre pleinement l'ampleur et les caractéristiques des flux financiers illicites et les méthodes qui permettraient de les mesurer n'en sont encore qu'aux premiers stades de leur élaboration.

B. Aux niveaux régional et international

48. Le phénomène de la drogue, qui revêt un caractère transnational et interdépendant, ne peut se comprendre dans sa totalité que si les données nationales sont compilées et analysées aux niveaux régional et mondial. Ainsi, on ne peut comprendre quelles drogues transitent dans un pays donné qu'en utilisant des informations sur leur production et leur consommation dans d'autres États. On ne

¹³ Les travaux en cours sur l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques contribueront à améliorer la qualité et la comparabilité des données sur infractions à la législation antidrogue.

peut calculer le montant des profits liés à la drogue et introduits illicitement dans un pays qu'en analysant la demande dans d'autres pays de destination.

49. Le fait du manque de données comparables à l'échelle internationale rend extrêmement difficile de dégager des agrégats régionaux et internationaux à partir d'indicateurs sur l'offre et la demande. Ainsi, pour ce qui est de la demande, le principal indicateur de l'usage de drogues, à savoir la prévalence annuelle, présente des difficultés qui tiennent non seulement au manque de données mais aussi à l'hétérogénéité des méthodes utilisées pour les obtenir, telles que les enquêtes auprès des ménages et les estimations indirectes. Pour ce qui est de l'offre, le « prix de gros » d'une drogue peut correspondre à des transactions au volume extrêmement variable selon les pays.

50. On dispose de bien trop peu de données concernant l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. Le nombre de pays d'Afrique communiquant des informations à l'ONUDC a diminué au cours de la dernière décennie et la proportion de pays d'Océanie le faisant reste très faible (voir fig. II et III). Même parmi les pays qui s'acquittent de cette obligation, seule une minorité fournit des données complètes sur l'offre et la demande. Dans l'ensemble, les données disponibles sont meilleures pour ce qui est des indicateurs de l'offre – tels que prix et saisies – qu'en ce qui concerne la demande, ce qui tient en partie au fait que les données sur la consommation nécessitent beaucoup plus d'efforts. En moyenne, de 2001 à 2014, seuls 22 pays ont fourni chaque année des données sur le principal indicateur de l'usage de drogues, à savoir la prévalence annuelle dans l'ensemble de la population (voir fig. IV). Compte tenu de ces lacunes, certains agrégats régionaux et mondiaux sont calculés à partir de modèles statistiques nécessitant des hypothèses solides quant aux données manquantes.

Figure II

Proportion d'États Membres ayant communiqué à l'ONUDC au moyen du questionnaire destiné aux rapports annuels des données sur l'offre ou la demande de drogues, par région, pour la période 1980-2014 (moyenne mobile par période biennale)

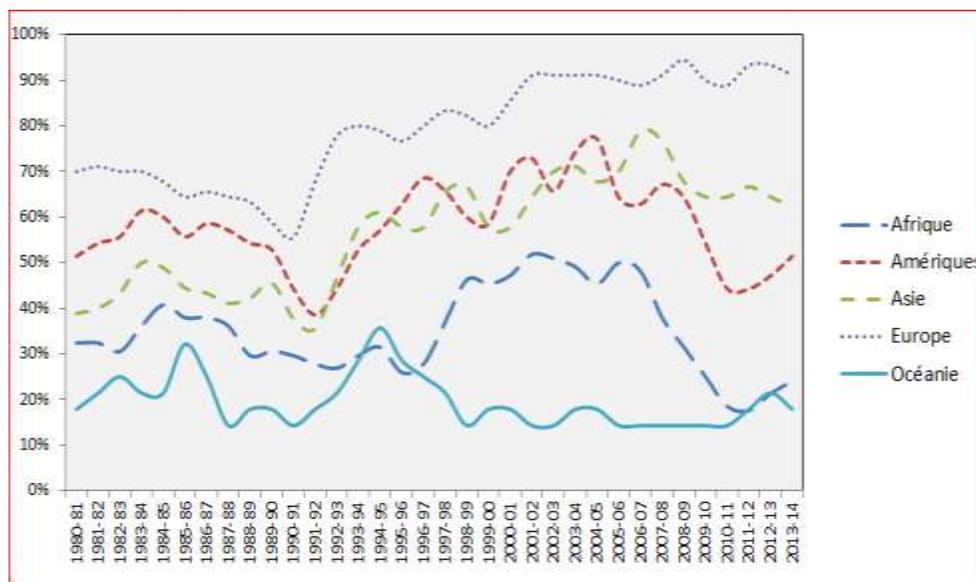


Figure III
**États membres ayant communiqué au moyen du questionnaire destiné
 aux rapports annuels des informations sur la demande de drogues (partie 3)
 et l'offre de drogues (partie 4), en 2014**



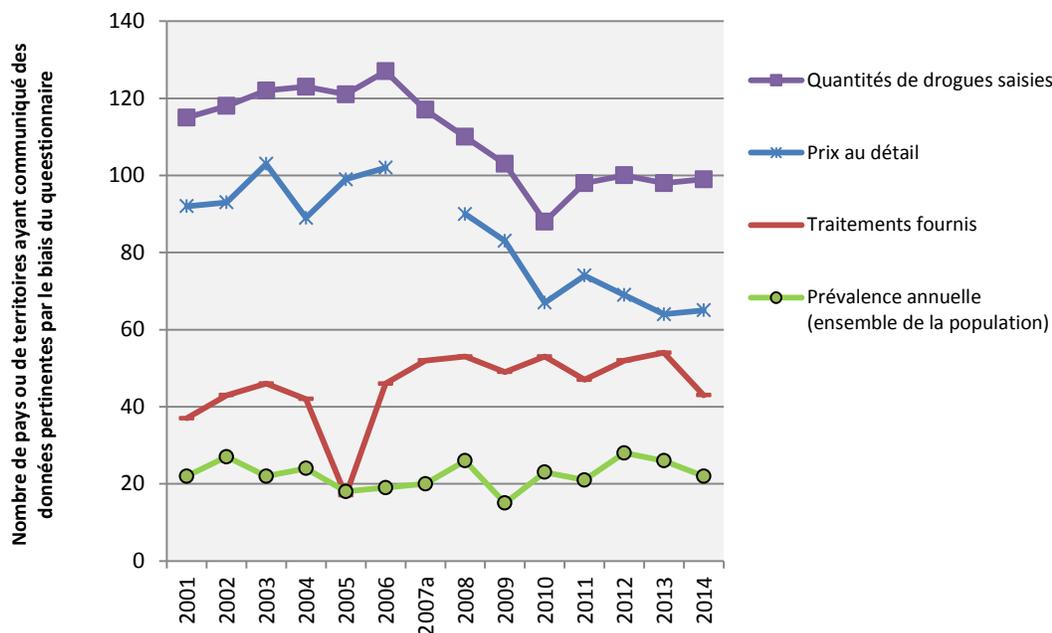
Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies

Les lignes à tirets représentent des frontières indéterminées.

Les lignes en pointillé correspondent peu ou prou à la ligne de contrôle qui se trouve au Jammu-et-Cachemire

Questionnaire non reçu ou laissé en blanc	Aucune réponse aux parties du questionnaire concernant la demande (partie 3) et l'offre (partie 4).
Données incomplètes	Une seule des deux parties du questionnaire a été complétée, l'autre a été laissée en blanc.
Questionnaire partiellement rempli	les deux parties du questionnaire ont été reçues mais une au moins présentait d'importantes lacunes.
Questionnaire largement rempli	Les deux parties du questionnaire étaient largement remplies.

Figure IV
**Données sur les drogues communiquées au moyen du questionnaire
destiné aux rapports annuels, par indicateur, pour la période 2001-2014**



Note : On considère qu'un pays a communiqué des données pertinentes si ces données portent expressément sur un des groupes suivants au moins : opioïdes, cocaïne et substances apparentées, stimulants de type amphétamine et cannabis. Les données les plus récentes sur l'usage de drogues et le traitement des toxicomanes sont fréquemment communiquées à l'ONUDC mais certaines portent sur des années antérieures au cycle d'établissement de rapport en cours; dans ce cas, elles ne sont comptabilisées que pour l'année durant laquelle les estimations ont été réalisées.

^a Les données relatives aux prix pour 2007 étaient incomplètes.

51. Il existe des mécanismes régionaux de communication de données adaptés aux besoins et aux capacités des régions; ces mécanismes ne sont pas toujours synchronisés ni harmonisés avec le système mondial de collecte de données, ce qui peut créer des doubles communications. Parfois, il n'y a pas d'organisme de coordination nationale pouvant communiquer régulièrement à l'ONUDC des informations sur les drogues, ce qui nuit à la qualité et à la disponibilité des données recueillies à l'échelle internationale.

52. Bien que plusieurs indicateurs relatifs aux drogues soient déjà bien établis en tant que référence mondiale, de nouveaux problèmes tels que l'apparition des nouvelles substances psychoactives nécessitent de nouveaux cadres statistiques mondiaux.

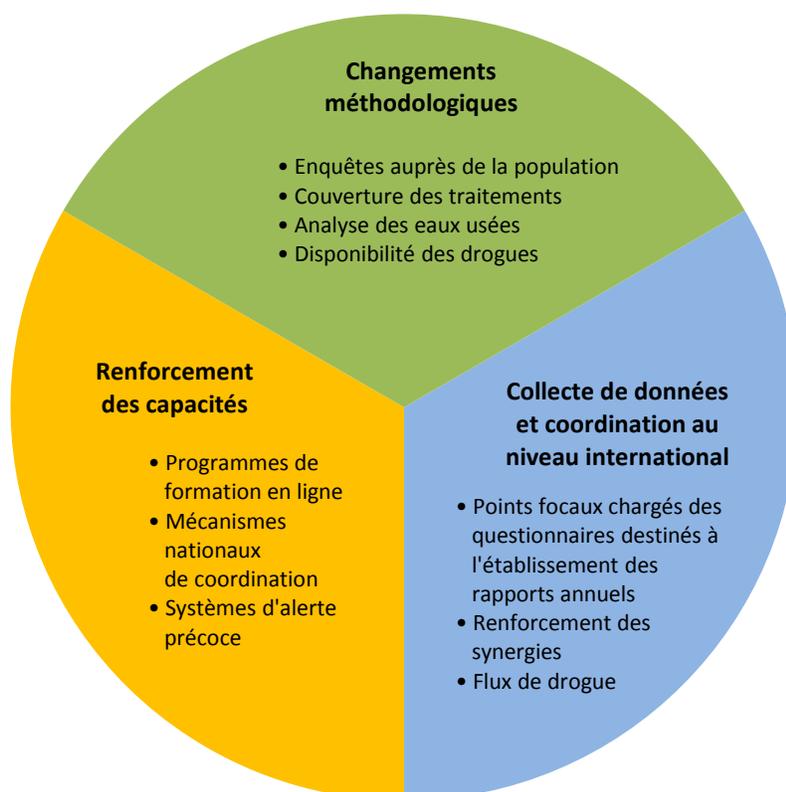
V. Les trois domaines stratégiques de la feuille de route

53. La feuille de route suivante donne une vue d'ensemble des mesures susceptibles d'apporter des solutions aux problèmes mentionnés précédemment.

Elle a pour objet de servir de liste à laquelle on se référera dans les années à venir afin d'orienter les efforts des organisations internationales et régionales et des entités et systèmes statistiques nationaux tendant à améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques sur les drogues. Il est nécessaire d'agir sur plusieurs fronts pour renforcer les systèmes actuels de suivi des modèles de consommation et de fabrication qui évoluent en permanence et mesurer l'efficacité des programmes censés prendre en compte tous les aspects pertinents du problème mondial de la drogue, notamment en relation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon qu'il conviendra (voir A/C.3/71/L.10/Rev.1, par. 78). La feuille de route prévoit que les travaux qui seront menés aux niveaux international et national devront s'articuler autour de trois axes prioritaires, à savoir : les changements méthodologiques visant à améliorer la qualité des données au niveau national; le renforcement des capacités; la collecte de données et la coordination au niveau international (voir fig. V). La feuille de route comprend 16 objectifs au total, qui devront tous faire l'objet d'un suivi de la part des organisations internationales compétentes, des experts nationaux chargés des questions liées à la drogue et des experts nationaux en statistiques, avec le concours de chercheurs et d'universitaires.

Figure V

Feuille de route visant à améliorer les statistiques sur les drogues : les trois domaines stratégiques



A. Changements méthodologiques visant à améliorer la qualité des données au niveau national

Mieux mesurer la demande de drogue

54. Mesurer la demande de drogue exige de prendre en compte plusieurs aspects de la question, allant de la mesure du nombre de consommateurs à la compréhension des caractéristiques et des modes de consommation. Les normes internationales relatives à l'épidémiologie des drogues¹⁴ ne couvrent pas tous les aspects pertinents et certaines doivent être mises à jour pour prendre en compte les connaissances acquises.

Objectif 1 : Élaboration de directives méthodologiques relatives aux enquêtes démographiques sur l'usage de drogue

55. Il existe des directives et des instruments de collecte des données de portée générale¹⁵ permettant de réaliser des enquêtes sur l'usage de drogues auprès de la population, mais ils consistent en des questions directes dont l'inefficacité a été prouvée dans les pays où l'usage de drogue est fortement stigmatisée. Il est donc nécessaire d'élaborer de nouvelles directives permettant d'éviter les problèmes découlant de la sous-déclaration de la consommation de drogues (comme la peur de la stigmatisation et d'autres contraintes socioculturelles) et d'autres aspects méthodologiques. Ces directives devraient porter sur :

- a) Les méthodes, telles que l'extrapolation dite « network scale-up method », permettant de pallier le faible taux de réponses positives relatives à l'usage de drogue;
- b) Un module ou un questionnaire de base sur l'usage de drogue pouvant compléter les enquêtes existantes;
- d) La prise en charge des comportements à risques des consommateurs de drogues et des facteurs de risque liés à l'usage de drogues;
- e) L'usage non médical des médicaments prescrits;
- f) Les modules permettant de déterminer la consommation par personne.

Objectif 2 : Élaboration d'outils méthodologiques permettant d'étayer les analyses comparatives sur l'usage de drogue aux niveaux national et international

56. Dans le domaine de l'épidémiologie de l'abus des drogues, il est nécessaire de mettre à jour les orientations méthodologiques relatives à la production de statistiques grâce à des techniques allant au-delà des enquêtes réalisées auprès de la population, à savoir notamment des méthodes indirectes d'estimation de la portée de l'usage problématique de drogues, des méthodes d'extrapolation à l'échelle nationale des données relatives à la consommation de drogues tirées d'études

¹⁴ OMS, « Guide to drug abuse epidemiology », 2000; ONUDC, Référentiel méthodologique du Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues (GAP); ONUSIDA, Note d'orientation, « Services for people who inject drugs », 2014.

¹⁵ Le Système interaméricain de données uniformes sur la consommation des drogues (SIDUC) et le European Model Questionnaire, par exemple.

locales et la production et la collecte de données statistiques sur la mortalité et la morbidité liées aux drogues.

Objectif 3 : Élaboration de directives internationales relatives à la création de paramètres de mesure de l'usage de drogue sur la base de l'analyse des eaux usées

57. Ces dernières années, les méthodes d'analyse des métabolites des drogues présents dans les eaux usées ont considérablement évolué et il est désormais possible de dériver à moindre coût des estimations relatives aux tendances et aux modes de consommation de drogues dans les zones équipées de systèmes d'assainissement. Une grande partie des recherches portant sur cette démarche innovante ont été réalisées aux niveaux national et régional¹⁶, et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies y a consacré le premier manuel¹⁷. Il faut cependant redoubler d'efforts pour que les pays hors Europe adoptent cette méthode et pour synthétiser l'expérience acquise dans les différentes régions et en tirer des directives internationales destinées à renforcer l'appui à la création de paramètres de mesure de l'usage de drogue sur la base de l'analyse des eaux usées pour compléter les données obtenues par les méthodes existantes.

Objectif 4 : Élaboration de directives relatives à la production de données concernant l'indicateur 3.5.1 des objectifs de développement durable

58. La communication adéquate des informations sur l'indicateur 3.5.1 des objectifs de développement durable (voir par. 35) aux niveaux national, régional et international ne peut se faire sans une définition opérationnelle détaillée des populations cibles (les personnes ayant besoin d'une intervention thérapeutique) et des personnes ayant bénéficié de plusieurs interventions thérapeutiques, et sans des méthodes d'estimation adaptées et concertées. L'ONUDDC et l'OMS, les deux organismes dépositaires de cet indicateur, sont chargées d'établir ensemble les directives méthodologiques relatives correspondant à cet indicateur.

Mieux mesurer l'offre de drogues

Objectif 5 : Élaboration de directives relatives à la production de données sur la disponibilité des drogues

59. Les données relatives aux saisies de drogue et au prix de la drogue sont largement utilisées pour comprendre comment fonctionne l'offre de drogues mais il n'existe pas encore de directives internationales portant sur la production de ces données. Des directives seront donc élaborées sur la production de données relatives au prix¹⁸ et aux saisies de drogues, et elles indiqueront notamment comment consigner l'origine des drogues, décriront les règles de comptage à adopter lors des saisies, et contiendront des informations relatives aux laboratoires clandestins et aux

¹⁶ Voir, par exemple, les travaux de recherche menés par le Sewage analysis CORe group – Europe (SCORE) et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, consultables aux adresses suivantes : www.emcdda.europa.eu/activities/wastewater-analysis et <http://score-cost.eu/monitoring2016/>.

¹⁷ EMCDDA, « Assessing illicit drugs in wastewater », mars 2016.

¹⁸ Au niveau européen, on peut trouver des directives sur les données relatives au prix dans : Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, *Guidelines for collecting data on retail drug prices in Europe – issues and challenges*, Lisbonne, 2010.

infractions prévues par la loi s'agissant de drogue. Ces directives porteront également sur la collecte de microdonnées relatives aux saisies de drogue individuelles.

Objectif 6 : Élaboration de directives relatives à la production de données sur la culture de plantes dont on tire les drogues, la fabrication de drogues et les facteurs contribuant à la culture illicite de ces plantes

60. Ces 15 dernières années, l'ONUDC a mis en place, avec des partenaires nationaux, plusieurs programmes visant à contrôler la culture illicite de plantes dont on tire des drogues ainsi que la fabrication de drogues. Cette expérience doit faire l'objet de directives internationales relatives aux méthodes d'estimation de la culture et de la production de drogues et aux méthodologies et aux enquêtes permettant de comprendre quels facteurs contribuent à la culture illicite de drogues (voir résolution S-30/1, annexe, par. 7)

Objectif 7 : Élaboration d'une méthodologie pour suivre les effets des programmes de développement alternatif

61. Le suivi des effets des programmes de développement alternatif demeure difficile mais constitue une étape indispensable dans la mise en place de politiques et de programmes efficaces et fondés sur des données factuelles. Il est nécessaire d'élaborer une méthodologie faisant fond sur les études existantes, qui intégrerait un certain nombre d'outils statistiques, à savoir la télédétection, l'analyse géostatistique de l'utilisation des sols, les données sur les dynamiques socioéconomiques, la sécurité et les indicateurs de la primauté du droit (ibid.).

Améliorer la mesure des incidences socioéconomiques du problème de la drogue

Objectif 8 : Élaboration de directives relatives à la mesure des flux financiers illicites découlant du trafic de drogues

62. Ces dernières années, d'importants travaux méthodologiques ont été réalisés par des universitaires¹⁹, des organisations internationales telles que l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies²⁰ et l'ONUDC²¹, ainsi qu'un certain nombre d'organismes nationaux de statistique afin d'estimer l'ampleur de l'économie illicite découlant du trafic de drogues dans un pays ou une région donnés. Toutefois, très peu d'outils ont été élaborés pour estimer les flux de produits illicites tirés de la drogue entre les pays. Afin de les mesurer de manière comparable et à intervalles réguliers, les pays disposeront d'une méthode normalisée pour définir les mesures permettant d'estimer la valeur produite par le trafic et le commerce de drogues entre les pays.

¹⁹ Voir, par exemple, Letizia Paoli *et al.*, *The World Heroin Market : Can Supply Be Cut?* New York, Oxford University Press, 2003.

²⁰ Voir, par exemple, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Rapport européen sur les drogues : tendances et évolution, Lisbonne, 2016.

²¹ Voir, par exemple, ONUDC, « Drug money : the illicit proceeds of opiates trafficked on the Balkan route », 2015.

*Élaboration de nouvelles mesures statistiques***Objectif 9 : Élaboration de nouvelles mesures statistiques**

63. À sa trentième session extraordinaire, l'Assemblée générale, qui a reconnu l'utilité des données pour suivre les évolutions de la demande, de la production et du trafic de drogues, lorsque des indicateurs existent, a souligné la nécessité de compiler des recueils de données et de tirer des statistiques sur les sujets suivants : les tendances de la composition, de la production, de la prévalence et de la distribution des nouvelles substances psychoactives; les facteurs de risques socioéconomiques incitant à l'usage de drogue; la prévention des infractions liées à la drogue et la lutte contre celles-ci et les mesures de réduction de l'offre de drogue; les liens entre le trafic de drogue, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée (y compris la traite des êtres humains, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, voire le terrorisme); le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites liés à la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues ou à la production ou à la fabrication illicite de drogue; les activités criminelles liées à la drogue sur Internet et les facteurs contribuant à la culture illicite²². En outre, en novembre 2016, l'Assemblée générale a invité les États Membres à se demander s'il y avait lieu d'examiner la gamme d'indicateurs et d'outils de politique nationale en matière de drogues qui permettent de recueillir et d'analyser des données exactes, fiables, détaillées et comparables afin de mesurer l'efficacité des programmes censés prendre en compte tous les aspects pertinents du problème mondial de la drogue, notamment en relation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon qu'il conviendra (voir A/C.3/71/L.10/Rev.1, par. 78). En conséquence, il convient d'élaborer de nouvelles mesures statistiques pour que tous ces éléments soient pris en compte.

B. Renforcement des capacités

64. De nombreux pays manquent sérieusement de moyens pour produire et communiquer des statistiques sur l'offre et la demande de drogues, et il est urgent de renforcer leurs capacités en la matière. Il pourrait être possible de créer un ensemble d'outils de renforcement des capacités sous la forme de supports pédagogiques et d'interventions ciblées qui aideraient les pays à mettre en œuvre les pratiques et directives internationales.

Objectif 10 : Élaboration de modules de formation en ligne

65. Afin de renforcer la capacité des États Membres à communiquer des données sur les drogues au niveau international, il convient d'élaborer des modules de formation en ligne à l'intention des agents des organismes et institutions nationaux chargés des différents domaines de production de données (offre, demande, incidence socioéconomique). Un module pourrait notamment être consacré à la formation des responsables nationaux à la compilation des réponses aux questionnaires destinés aux rapports annuels.

²² On trouvera en annexe au présent rapport la liste des paragraphes du document final mentionnant la collecte de données dans les domaines qui ne sont pas couverts actuellement par les questionnaires destinés aux rapports annuels.

Objectif 11 : Mise en place de formations régionales et nationales ciblées sur la production, la collecte et la communication des données relatives aux drogues

66. Si la qualité et l'insuffisance des données ont généralement des conséquences sur les indicateurs relatifs aux drogues, il existe surtout de grandes disparités entre les régions en matière de disponibilité. Il convient de mettre en place des formations ciblées en fonction des régions, en collaboration avec les organisations régionales concernées, et portant sur la production, la collecte, l'analyse et la communication de données sur les indicateurs relatifs à l'usage et à l'offre de drogues. Les formations porteront au premier chef sur les besoins prioritaires des pays et présenteront les mécanismes internationaux de communication de l'information, tels que les questionnaires destinés aux rapports annuels.

Objectif 12 : Promotion des mécanismes nationaux de coordination des statistiques relatives aux drogues, notamment des observatoires nationaux des drogues

67. Il convient de promouvoir la création d'observatoires nationaux des drogues ou de mécanismes nationaux de coordination de même type au moyen d'un partenariat entre l'ONUDC, l'OMS et certains organes intergouvernementaux régionaux, tels que par exemple l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'OEA, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette démarche sera appuyée par l'élaboration de directives méthodologiques internationales portant sur la création d'un système national de surveillance des drogues chargé d'organiser et de superviser la collecte de données et l'analyse des indicateurs relatifs à l'offre et à la demande. Ces directives, inspirées des directives existantes au niveau régional²³, fourniront des orientations étape par étape sur la création d'observatoires nationaux des drogues, l'évaluation de la qualité et de l'exhaustivité des données disponibles, le renforcement des capacités à produire des données des institutions concernées, la création des mécanismes nécessaires de communication de l'information et l'établissement de rapports nationaux sur la situation en matière de drogues.

Objectif 13 : Promotion des systèmes d'alerte précoce aux niveaux national et régional sur les nouvelles substances psychoactives

68. Les systèmes d'alerte précoce sont un outil particulièrement utile pour détecter et surveiller la diffusion de nouvelles substances psychoactives à différents niveaux géographiques. Ils permettent d'établir un lien entre les parties prenantes de différents domaines, tels que la santé, le maintien de l'ordre et la criminalistique, et servent de plateforme de communication pour échanger régulièrement des informations relatives à l'apparition de nouvelles substances. Les systèmes d'alerte précoce permettent également d'identifier rapidement les risques sanitaires et les autres dangers que représentent les drogues et aident les décideurs à prendre les mesures qui s'imposent pour se préparer aux nouvelles menaces et lutter contre celles-ci.

C. Collecte de données et coordination au niveau international

69. Outre la collecte annuelle de données sur les drogues organisée par l'ONUDD, d'autres campagnes de collecte ont lieu aux niveaux international et régional, comme celles menées par l'OMS, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'OEA et l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. Les systèmes statistiques nationaux pourraient participer davantage à la collecte de données et à la production de statistiques sur les drogues. Par ailleurs, les organes internationaux et régionaux qui participent déjà à ces activités devraient renforcer leurs synergies et améliorer la coordination de leur travail statistique dans le domaine des drogues, y compris en ce qui concerne la communication d'informations sur les indicateurs et les cibles des objectifs de développement durable.

Objectif 14 : Désignation de points focaux nationaux chargés des questionnaires destinés aux rapports annuels

70. L'expérience acquise dans d'autres domaines a montré que la qualité et la disponibilité des données à l'échelle mondiale s'améliorent nettement lorsque les États Membres désignent une autorité nationale compétente, disposant d'une expertise technique et activement engagée dans la collecte de données et la production de statistiques, et la charge de servir de point focal pour coordonner la collecte de données à l'échelle nationale et l'établissement de rapports correspondants au niveau international. Il serait souhaitable de créer un réseau mondial de points focaux regroupant les institutions désignées par leurs gouvernements respectifs en vue d'améliorer la cohérence, la qualité et l'exhaustivité des données nationales communiquées au niveau international et d'encourager les consultations techniques au sujet des statistiques sur les drogues.

Objectif 15 : Renforcement des synergies dans les domaines de la collecte de données et renforcement des capacités en matière de drogues au niveau international

71. La collecte de données sur les drogues au niveau international est réalisée par plusieurs organismes et la coexistence de différents moyens de communication de ces informations se traduit par l'hétérogénéité des données disponibles au niveau international et une charge de travail supplémentaire pour les États Membres au moment de répondre aux questionnaires. Un groupe de travail chargé de la coordination des données épidémiologiques sur les drogues a été récemment créé par l'OMS et l'ONUDD et il se compose d'organisations et d'organismes intergouvernementaux tels que l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'OEA, le Groupe Pompidou, l'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Union africaine et la CEDEAO. Ce groupe cherchera à renforcer la coordination et l'harmonisation des efforts internationaux en matière de données épidémiologiques sur les drogues, tiendra des débats et procédera à un examen des problèmes méthodologiques et des façons de compléter les activités statistiques existantes, y compris les activités de collecte de données et de renforcement des capacités. Il convient également d'envisager des solutions pour renforcer la coordination internationale des données relatives à l'offre de drogues en

²³ Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains (OEA), *Building a national drugs observatory: a joint handbook*, Lisbonne, 2010.

impliquant les organisations concernées (par exemple, l'Organisation mondiale des douanes) et en renforçant la collaboration mutuelle. Le groupe sera par ailleurs chargé d'améliorer la qualité et la transparence de la production régionale et mondiale d'estimations et de revoir les modèles statistiques utilisés, avec le concours d'experts nationaux et d'universitaires, afin de pallier l'insuffisance des données utilisées par les organisations internationales pour produire des statistiques mondiales sur l'usage des drogues.

Objectif 16 : Normalisation des méthodes d'évaluation des flux de drogue transnationaux

72. La hiérarchisation stratégique des interventions des forces de l'ordre dépend principalement d'une bonne connaissance des filières d'acheminement des drogues ainsi que des volumes en circulation. Toutefois, il est impossible de mesurer directement les flux de drogue et il faut recouper les informations provenant de sources et d'indicateurs différents et faire des choix méthodologiques pour obtenir des estimations. Plusieurs études²² ont montré qu'il était nécessaire de mener davantage d'analyses et d'élaborer des méthodes plus normalisées pour dresser un état des lieux systématique des flux mondiaux des différents types de drogues.

VI. Activités prioritaires et programme de travail

73. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous le calendrier des prochaines étapes de l'application de la feuille de route. Un certain nombre d'entre elles requerront que plusieurs parties prenantes se coordonnent, et plusieurs activités prévues ne seront conduites que sous réserve de la disponibilité de ressources additionnelles. Même si ces deux conditions peuvent gêner son application, la feuille de route doit être comprise comme un ensemble intégré et réaliste d'activités pouvant apporter des solutions aux principales difficultés rencontrées dans le domaine des statistiques sur la drogue au cours des prochaines années. Dans le calendrier d'application, il est prévu que priorité soit donnée aux objectifs suivants :

1. Élaboration de directives méthodologiques relatives aux enquêtes démographiques sur l'usage de drogue
3. Élaboration de directives internationales relatives à la création de paramètres de mesure de l'usage de drogue sur la base de l'analyse des eaux usées
5. Élaboration de directives relatives à la production de données sur la disponibilité des drogues
7. Élaboration d'une méthodologie pour suivre les effets des programmes de développement alternatif
9. Élaboration de nouvelles mesures statistiques
10. Mise en place de modules de formation en ligne
14. Désignation de points focaux nationaux chargés des questionnaires destinés aux rapports annuels
15. Renforcement des synergies dans les domaines de la collecte de données et du renforcement des capacités en matière de drogues au niveau international

Calendrier des activités prévues par la feuille de route

<i>Actions à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Actions prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Période</i>	<i>Activité</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Période</i>
7. Élaboration d'une méthodologie pour suivre les effets des programmes de développement alternatif	ONUDD, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes	2017-2019	1. Élaboration de directives méthodologiques aux enquêtes démographiques sur l'usage de drogue	ONUDD, OMS, EMCDDA, CICAD, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes	2018
14. Désignation de points focaux nationaux chargés des questionnaires destinés aux rapports annuels	ONUDD, États Membres	2017-2018	2. Élaboration d'outils méthodologiques permettant d'étayer les analyses comparatives sur l'usage de drogue aux niveaux national et international	ONUDD, OMS, EMCDDA, CICAD, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes	2018-2020
15. Renforcement des synergies dans les domaines de la collecte de données et renforcement des capacités en matière de drogues au niveau international	ONUDD, EMCDDA, OMD, CICAD, OMS	2017-2019	3. Élaboration de directives internationales relatives à la création de paramètres de mesure de l'usage de drogue sur la base de l'analyse des eaux usées	ONUDD, EMCDDA, (SCORE), experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes	2018-2019
			4. Élaboration de directives relatives à la production de données concernant l'indicateur 3.5.1 des objectifs de développement durable	ONUDD, OMS, EMCDDA, CICAD, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes, universitaires/chercheurs	2017-2018
			5. Élaboration de directives relatives à la production de données sur la disponibilité des drogues	ONUDD, EMCDDA, OMD, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes	2017-2018
			6. Élaboration de directives relatives à la production de données sur la culture de plantes dont on tire les drogues, la fabrication de drogues et les facteurs contribuant à la culture illicite de ces plantes	ONUDD, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes	2018

<i>Actions à mettre en œuvre au moyen des ressources disponibles</i>			<i>Actions prévues nécessitant la mobilisation de ressources supplémentaires</i>		
<i>Activité</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Période</i>	<i>Activité</i>	<i>Parties prenantes</i>	<i>Période</i>
			8. Élaboration de directives relatives à la mesure des flux financiers illicites découlant du trafic de drogues	ONUDC, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes, universitaires/chercheurs	2018-2019
			9. Élaboration de nouvelles mesures statistiques	ONUDC, EMCDDA, OMS, CICAD, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes, points focaux chargés des questionnaires destinés aux rapports annuels, universitaires/chercheurs	2018-2020
			10. Élaboration de modules de formation en ligne	ONUDC, OMS	2018-2020
			11. Mise en place de formations régionales et nationales ciblées sur la production, la collecte et la communication des données relatives aux drogues	ONUDC, OMS, EMCDDA, CICAD, CEDEAO	2018-2022
			12. Promotion des mécanismes nationaux de coordination des statistiques relatives aux drogues, notamment des observatoires nationaux des drogues	ONUDC, OMS, EMCDDA, CICAD	2018
			13. Promotion des systèmes d'alerte précoce aux niveaux national et régional sur les nouvelles substances psychoactives	ONUDC	2017-2020
			16. Normalisation des méthodes d'évaluation des flux de drogue transnationaux	ONUDC, experts nationaux des questions relatives aux drogues, experts nationaux des statistiques et des enquêtes	2018-2020

Abréviations : CEDEAO, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; CICAD, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues; EMCDDA, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies; OMD, Organisation mondiale des douanes; OMS, Organisation mondiale de la Santé; ONUDC, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; SCORE, Sewage analysis CORe group – Europe.

VII. Questions à examiner

74. La Commission de statistique est invitée à :

- a) Recommander l'application de la feuille de route proposée et à définir les domaines d'action prioritaire;
- b) Encourager les États Membres à nommer des points focaux nationaux chargés des questionnaires destinés aux rapports annuels;
- c) Encourager les organismes nationaux de statistique à examiner leur rôle et leur mandat en ce qui concerne la production et la diffusion de statistiques sur les drogues et à promouvoir des initiatives en faveur de la coordination des instituts nationaux spécialisés dans les statistiques sur les drogues;
- d) Saluer le renforcement de la collaboration avec la Commission des stupéfiants, en particulier dans le cadre de l'élaboration et de l'application de la feuille de route, en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur les drogues;
- e) Encourager les organisations internationales et régionales, notamment l'Union africaine, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues à l'OEA, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, ONUSIDA, l'ONUDD, l'Organisation mondiale des douanes et l'OMS à intensifier leur coopération et leur collaboration en matière de statistiques sur les drogues, en vue d'améliorer la cohérence des données et de réduire la charge que l'établissement de rapports fait peser sur les États Membres;
- f) Prier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en consultation avec toutes les autres organisations internationales et régionales concernées, de faire rapport à la Commission de statistique sur la mise en œuvre de la feuille de route;
- g) Prier la communauté des donateurs à intensifier les efforts déployés aux niveaux mondial et régional aux fins de la mise en œuvre de la feuille de route et à aider les États à améliorer la production de statistiques nationales sur les drogues.

Annexe

Extraits du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » promouvant la collecte de données dans des domaines que ne couvre pas le questionnaire destiné aux rapports annuels

Promouvoir et améliorer la collecte systématique d'informations et d'éléments probants ainsi que **le partage, aux niveaux national et international, de données fiables et comparables, sur l'usage de drogues et son épidémiologie notamment sur les facteurs de risque à caractère social, économique et autre**, et promouvoir, selon qu'il conviendra, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants et de l'Assemblée mondiale de la Santé, l'application des normes internationalement reconnues, telles les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, et l'échange des meilleures pratiques, pour la formulation de stratégies et programmes efficaces de prévention de l'usage de drogues en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres entités concernées des Nations Unies; [par. 1 h)]

Promouvoir la collecte de données, la recherche et l'échange d'informations ainsi que la mise en commun des meilleures pratiques **en matière de prévention et de répression de la criminalité liée aux drogues et de réduction de l'offre de drogues**, en vue d'améliorer l'efficacité de la justice pénale, dans le respect du droit applicable; [par. 3 c)]

S'attaquer aux graves problèmes que posent **les liens grandissants entre le trafic de drogues, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, dont la traite de personnes, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité et le blanchiment de capitaux ainsi que, dans certains cas, le terrorisme, y compris le blanchiment d'argent en rapport avec son financement**, en suivant une démarche pluridisciplinaire intégrée, qui consiste notamment à favoriser et **soutenir la collecte de données fiables**, la recherche et, le cas échéant, la mise en commun de renseignements et d'analyses pour concevoir des politiques et interventions efficaces; [par. 3 k)]

Améliorer la disponibilité et la qualité des données et analyses statistiques sur la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues, la production et la fabrication illicites de drogues et leur trafic, **le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites**, de telle sorte, notamment, que les rapports de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants rendent correctement compte de ces phénomènes, ce qui permettra de mieux en mesurer et évaluer les incidences et d'accroître encore l'efficacité des dispositions de justice pénale prises pour y faire face; [par. 3 u)]

Continuer de cerner et de **suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne la composition, la production, la prévalence et la distribution des nouvelles substances psychoactives, ainsi que les caractéristiques de leur usage et leurs effets néfastes**, et évaluer les risques qu'elles présentent pour la santé et la sécurité

des personnes et de la société dans son ensemble et l'emploi qui peut en être fait à des fins médicales et scientifiques et, sur cette base, définir et renforcer les mesures et interventions d'ordre législatif, réglementaire, administratif et opérationnel devant être mises en œuvre à l'échelle interne et nationale par les autorités législatives, les services de détection et de répression, l'appareil judiciaire et les services sociaux, éducatifs et sanitaires; [par. 5 d)]

Appuyer la recherche, la collecte de données, l'analyse des éléments de preuve et le partage d'informations, et renforcer les activités de détection et de répression, les mesures de justice pénale et d'ordre juridique ainsi que la coopération internationale pour prévenir et combattre **les activités criminelles liées à la drogue en utilisant Internet**, conformément au droit applicable en la matière; [par. 5 p)]
